

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 29 JANVIER 2018**

Séance ajournée du conseil du 29 janvier 2018 tenue à la salle du conseil sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent l'avocat, directeur général et greffier monsieur Bernard Caouette, la directrice générale adjointe / greffière adjointe madame Céline Bastien, la trésorière madame Louise Carpentier ainsi qu'environ 60 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-01-022 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que l'ordre du jour pour la séance ajournée portant uniquement sur le budget soit le suivant :

- 1- Ouverture de la séance ajournée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Message du Maire
- 4- Adoption des prévisions budgétaires 2018
- 5- Adoption du règlement 181-2018 fixant pour l'exercice financier 2018, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux
- 6- Compensation et tenant lieu de taxes
- 7- Déficit du coût d'opération du service de l'eau potable 2017
- 8- Affectation de 4 194 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier d'opération pour le bassin et le réseau d'égouts
- 9- Affectation du déficit du coût d'opération de 7 887 \$ à l'excédent de fonctionnement du dossier des boues septiques
- 10- Affectation de 13 643 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des plans et règlements d'urbanisme
- 11- Affectation de 1 196\$ à l'excédent de fonctionnement affecté au surplus du règlement d'emprunt du camion à neige et équipement no. 130-2015
- 12- Affectation de 14 352\$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier du règlement d'emprunt de la salle de conseil commune No. 141-2016
- 13- Affectation du déficit de 1 916 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt de l'eau potable No. 12-2003

- 14- Affectation de 862 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier du règlement d'emprunt du camion incendie citerne No. 48-2006
- 15- Affectation de 967 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté au dossier du règlement d'emprunt du camion incendie transporteur d'eau no. 56-2007
- 16- Affectations pour diminuer la tarification et taxe foncière 2018
- 17- Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté
- 18- Adoption du programme triennal des immobilisations
- 19- Certificat de disponibilité de crédit
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance ajournée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire procède à la lecture de son message.

**2018-01-023 ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2018**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que ce Conseil adopte les prévisions budgétaires 2018 présentées pour un montant des revenus de 7 472 659 \$, des charges pour 6 929 809 \$ et des conciliations à des fins fiscales pour 542 850 \$, à savoir :

REVENUS	BUDGET 2018
Taxes foncières générales	2 447 306
Taxe Sûreté du Québec	389 000
Taxe MRC	434 414
Taxes spéciales règlements d'emprunt	138 167
Eau opération	190 594
Égout opération	57 403
Tarification administration – urbanisme	265 730
Matières résiduelles (déchets)	462 208
Collecte sélective – Recyclage	133 178
Bacs roulants ordures	1 775
Bacs roulants recyclage	2 065
Dette secteur eau potable	34 649
Dette secteur eaux usées	30 991
Régie aéroport de Maniwaki H-G	34 942
Loisirs et culture	349 178
Compensation roulottes	11 000
Boues septiques MRC + vidanges	190 865
Boues septiques urgences	1 484
Plaques de numéros civiques	300
Centre d'urgence 9-1-1	15 570
Gouvernement du Québec (écoles, santé et services sociaux, CPE)	50 929
Gouvernement du Canada (Bureau poste)	768
Paiement tenant lieu de taxes et terres publiques	29 166
Transferts ententes partage de frais	1 684 066

Services rendus aux organismes municipaux	20 590
Autres services rendus	178 156
Permis, droits de mutation	150 265
Amendes et pénalités	1 200
Intérêts	145 200
Autres revenus	21 500
TOTAL	7 472 659
CHARGES	
ADMINISTRATION	
Conseil	215 102
Application de la Loi	360 739
Gestion financière et administrative	447 772
Évaluation	86 672
Gestion du personnel	111 185
Autres	25 423
Sous-total	1 246 893
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Police, Centre 9-1-1 & MRC	404 570
Sécurité incendie	320 899
Sécurité civile	30 359
Autres – brigadier, préposé aux animaux, mandataire SAAQ	40 310
Sous-total	796 138
TRANSPORT	
Voirie municipale	1 222 822
Enlèvement de la neige	1 033 262
Éclairage des rues	37 118
Circulation, plaques numéros civiques – transport collectif – RIAM aéroport	67 345
Sous-total	2 360 547
HYGIÈNE DU MILIEU	
Approvisionnement / traitement de l'eau potable (usine)	294 962
Réseaux de distribution de l'eau potable	131 078
Quote-part MRC – boues, contrat, péréquation, transp. (site Kazabazua)	108 822
Traitement des eaux usées (station pompage-bassin)	114 125
Réseaux d'égouts	38 745
Matières résiduelles, cueillette des déchets, élimination, cueillette des matières secondaires, recyclage, élimination des matériaux secs et plan de gestion	610 451
Cours d'eau	2 546
Autres – vidanges fosses septiques	100 721
Sous-total	1 401 450
LOGEMENT SOCIAL	
Participation O.M.H. , Logement en santé	7 450
Sous-total	7 450
AUTRES – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
Quote-part MRC, Clinique Santé et fonctionnement, Camp le Terrier et ROSBL	62 693
Sous-total	62 693

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVEL.	
Aménagement, urbanisme et zonage	298 849
Industries et commerces	31 544
Promotion touristique, ensemencement des lacs & embellissement	74 890
Autres Fleurons du Québec	3 730
Horticulture	8 745
Sous-total	417 758
LOISIRS ET CULTURE	
Service des loisirs	66 894
Centre communautaire	47 523
Patinoires intérieures et extérieures – Aréna, etc	105 442
Piscine (Quai)	28 361
Parcs et terrains de jeux	141 809
Parcs régionaux	61 584
Bibliothèque	65 161
Autres – MRC (Maison Culture), dons aux organismes	9 300
Sous-total	526 074
FRAIS DE FINANCEMENT	
Intérêts dette à long terme et autres frais	98 306
Frais de financement	12 500
Sous-total	110 806
TOTAL CHARGES	6 929 809

CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	
Amortissement	- 620 534
Prêt, financement, remboursement de la dette à L.T.	1 084 107
Activités d'investissement	350 599
Excédent (déficit) fonc. non affecté	- 77 147
Excédent de fonctionnement affecté	- 203 958
Réserves financières et fonds réservés	
Montants à pourvoir dans le futur	9 783
TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES	542 850

D'autoriser la publication d'un document explicatif du budget 2018 dans une édition du journal La Gatineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 181-2018

Attendu que l'avis de motion et le projet de règlement a été déposé à la séance du 15 janvier 2018;

Attendu que les documents étaient disponibles conformément à la loi;

En conséquence il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que le règlement no. 181-2018 fixant pour l'exercice financier 2018, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes publics soit adopté tel que déposé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-025 COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que pour l'exercice financier 2018 une somme estimée à 51 967 \$ représentant 100 % du total des sommes allouées en compensation tenant lieu de taxes des immeubles des réseaux du Gouvernement ainsi que la compensation des services municipaux des postes sera appliquée directement au mode de tarification de la compensation pour le service d'aqueduc du secteur de l'ex Village de Gracefield afin de diminuer la tarification pour le dit service d'aqueduc pour l'année.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-026 DÉFICIT DU COÛT D'OPÉRATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2017

ATTENDU que selon l'estimation du 28 décembre 2017 des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, un déficit de l'ordre de 83 441 \$ est estimé pour le service de l'usine de l'eau potable et du réseau d'aqueduc;

ATTENDU que ce déficit estimé pour l'année 2017 résulte de la taxation versus les dépenses desdits services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De ne pas facturer en 2018, les utilisateurs du secteur Village pour l'excédent des coûts d'opération de l'eau potable de l'année 2017 selon une estimation établie le 28 décembre 2017 du montant déficitaire de 83 441 \$.

De plus, il est résolu que ce déficit soit résorbé à même l'exercice financier 2017.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-027 AFFECTATION DE 4 194 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER D'OPÉRATION POUR LE BASSIN ET LE RÉSEAU D'ÉGOUTS

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté, le montant estimé le 28 décembre 2017, de 4 194 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du dossier du bassin et réseau d'égouts résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif aux services du bassin et du réseau d'égouts portant ainsi ledit excédent à 4 194 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-028 AFFECTATION DU DÉFICIT DU COÛT D'OPÉRATION DE 7 887 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DU DOSSIER DES BOUES SEPTIQUES

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'approprier le montant estimé le 28 décembre 2017 de 7 887 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté du dossier des boues septiques, à l'excédent de fonctionnement non-affecté, résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif au dossier des boues septiques portant ainsi ledit excédent à 44 266\$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-029 AFFECTATION DE 13 643 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER DES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant estimé le 28 décembre 2017, de 13 643 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du dossier des plans et règlements d'urbanisme résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif au service de l'urbanisme portant ainsi ledit excédent à 93 217.44 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-030 AFFECTATION DE 1 196 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU SURPLUS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU CAMION À NEIGE ET ÉQUIPEMENT NO. 130-2015

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant estimé le 28 décembre 2017, de 1 196 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt du camion Freightliner 2016 et équipement, résultant de la taxation versus les dépenses du service de la dette dudit règlement d'emprunt portant ainsi ledit excédent à 8 985 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-031 AFFECTATION DE 14 352 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA SALLE DE CONSEIL COMMUNE NO. 141-2016

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant estimé le 28 décembre 2017, de 14 352 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt de la salle de conseil commune, résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif au service de la dette dudit règlement d'emprunt portant ainsi ledit excédent à 14 352 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-032 AFFECTATION DU DÉFICIT DE 1 916 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ DU SURPLUS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE L'EAU POTABLE NO. 12-2003

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt de l'eau potable le montant estimé le 28 décembre 2017, de 1 916 \$, à l'excédent de fonctionnement non-affecté résultant de la taxation versus les dépenses du service de la dette de l'eau potable portant ainsi ledit excédent à un déficit de 538 \$. Ce montant étant déjà inclus pour la facturation de 2018.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-033 AFFECTATION DE 862 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU CAMION INCENDIE CITERNE NO. 48-2006

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant estimé le 28 décembre 2017, de 862 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt du camion incendie citerne, résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif au service de la dette dudit règlement d'emprunt portant ainsi ledit excédent à 862 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-034 AFFECTATION DE 967 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU DOSSIER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU CAMION INCENDIE TRANSPORTEUR D'EAU NO. 56-2007

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'approprier de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant estimé le 28 décembre 2017, de 967 \$, à l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt du camion incendie transporteur d'eau, résultant de la taxation versus le coût d'opération relatif au service de la dette dudit règlement d'emprunt portant ainsi ledit excédent à 967 \$.

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-035 AFFECTATIONS POUR DIMINUER LA TARIFICATION ET TAXE FONCIÈRE 2018

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

De procéder aux affectations suivantes :

D'approprier le montant estimé de 9 811 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des vidanges septiques (poste 59 13113 000) afin de diminuer la tarification 2018 relatif au coût d'opération des vidanges des boues septiques;

D'approprier le montant estimé de 25 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des vidanges septiques (poste 59 13113 000) afin de rencontrer la dépense d'investissement reliée à l'équipement électrique du camion (véhicule #17) de la vidange des boues septiques;

D'approprier le montant estimé de (538 \$) \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du règlement d'emprunt no. 12-2003 et no. 49-

2006 de l'eau potable (poste 59 13121 000) afin de rencontrer le déficit estimé en 2017 pour le service de la dette de l'eau potable;

D'approprier le montant de 4 194 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier d'opération des eaux usées (bassin) et réseau d'égouts (poste 59 13120 000) afin de diminuer la tarification 2018 relatif au coût d'opération du bassin et du réseau d'égouts;

D'approprier le montant de 5 378 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt du camion Freightliner 2016 et équipement (poste 59 13139 000) afin de diminuer la tarification 2018 pour le service de la dette du camion et équipement (règl. no. 130-2015);

D'approprier le montant de 862 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt du camion incendie citerne (poste 59 13111000) afin de diminuer la tarification 2018 pour le service de la dette du dit camion (règl. no. 48-2006);

D'approprier le montant de 967 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt du camion transporteur d'eau (poste 59 13108 000) afin de diminuer la tarification 2018 pour le service de la dette du camion (règl. no. 56-2007);

D'approprier le montant de 4 784 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du surplus du règlement d'emprunt de la salle de conseil commune avec la MRC (poste 59 13140 000) afin de diminuer la tarification 2018 pour le service de la dette de la dite salle de conseil (règl. no.141-2016);

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier des plans et règlements d'urbanisme (poste 59 13129 000) les montants qui suivent, à savoir :

- 13 643 \$ afin de diminuer la tarification 2018 pour le service d'urbanisme et règlements d'urbanisme;
- 50 000 \$ a été appliqué pour diminuer la taxe foncière et
- 13 825 \$ a été appliqué pour rencontrer une partie des investissements;

D'approprier le montant de 10 000 \$ \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté du dossier de l'eau potable (poste 59 13114 000) afin de rencontrer le coût en 2018 du cabanon (bassin);

D'approprier au surplus affecté des revenus différents montants totalisant 10 371.04 \$ à même des surplus d'excédent de dossiers particuliers, à savoir :

- 664.45 \$ de l'excédent fonctionnement affecté achat de camion (poste 59 13109 000);
- 706.59 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à la convention (poste 59 13115 000);
- 4 500 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté au dossier des amis des aînés (poste 59 13132 000) et
- 4 500 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté au dossier de la politique familiale (poste 59 13133 000);

D'approprier le montant de 5 661.41 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à la fermeture ses sites d'enfouissement (poste 59 13116 000) aux revenus affectés (excédent de fonctionnement affecté);

D'approprier le montant de 50 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à l'achat de machinerie (poste 59 13138 000) aux revenus affectés (excédent de fonctionnement affecté).

Le maire, Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-036 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'approprier le montant de 77 147 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (poste 59 11000 000«0 afin de rencontrer le coût d'une partie des investissements 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-037 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Attendu que le projet du programme triennal d'immobilisation a été déposé à la séance du conseil du 15 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation de la Ville de Gracefield pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes comme si au long reproduit.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la ville dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses prévues au budget 2018.

Louise Carpentier,
Trésorière

Période de questions :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

2018-01-038 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

Que la présente séance soit levée, il est présentement 20 h 30.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Directeur général, greffier et
avocat

Réal Rochon

Bernard Caouette

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Réal Rochon

Maire